



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
LIMITEE

TD/B/43/SC.1/L.1/Add.1  
15 octobre 1996

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT  
Quarante-troisième session  
Genève, 7 octobre 1996

Comité de session I

**PROJET DE RAPPORT DU COMITE DE SESSION I**

Rapporteur : M. Réналd Clérismé (Haïti)

**POINT 4 (suite)**

Orateurs : Japon  
Norvège  
Irlande (pour l'Union européenne)  
Bhoutan  
Chine  
Communauté européenne  
Bangladesh  
Fédération de Russie  
Suisse

**Note à l'intention des délégations**

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification doit être soumise, en anglais ou en français, **au plus tard le vendredi 25 octobre 1996**, à la :

Section d'édition de la CNUCED  
Bureau E.8106  
Télécopieur : 907 0056  
Téléphone : 907 5657 ou 5655

Chapitre I

**PROGRAMME D'ACTION POUR LES ANNEES 90 EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCES :**

- a) **EXAMEN DE L'APPLICATION DU PROGRAMME;**
- b) **CONTRIBUTION DE LA CNUCED AUX TRAVAUX D'ORGANISATIONS INTERNATIONALES COMPETENTES CONCERNANT L'APPLICATION DE LA DECISION DE L'ACTE FINAL DU CYCLE D'URUGUAY SUR LES MESURES EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCES, EN AIDANT LES PMA MEMBRES DE L'OMC A TIRER LE MEILLEUR PARTI DES MESURES SPECIALES ET DIFFERENCIEES PREVUES DANS LES ACCORDS DU CYCLE D'URUGUAY**

(Point 4 de l'ordre du jour)

(suite)

35. Le **Président** a donné un bref compte rendu de la réunion-débat. (Voir l'annexe plus loin.)

36. Le représentant du **Japon** a dit que la poursuite de l'intégration des PMA dans l'économie mondiale était l'une des plus importantes questions à traiter dans le contexte de la mondialisation et de la libéralisation de cette économie. Le développement devait être encouragé au moyen d'une approche globale s'appuyant notamment sur les ressources et la volonté politique des donateurs traditionnels et de nouveaux donateurs, y compris les nouvelles ressources intérieures additionnelles des pays bénéficiaires. Le représentant fait l'éloge du Rapport 1996 sur les PMA pour son approche extrêmement informative et pédagogique, pour son suivi des tendances de l'activité économique dans les PMA, ainsi que pour son évaluation comparative analytique vis-à-vis des pays développés et des pays en développement. Le Rapport insistait en particulier sur l'importance qu'il y avait à résoudre les difficultés concernant les conditions de l'offre dans les PMA, afin d'intégrer ces pays dans l'économie mondiale. Le représentant a souligné la nécessité d'une analyse plus poussée de l'expérience positive de PMA à croissance dynamique du point de vue de la réduction ou de l'élimination de ces difficultés. Il a proposé d'intensifier la coopération Sud-Sud en tant que moyen supplémentaire de promouvoir les exportations des pays en développement, en particulier des PMA.

37. Si le volume total de l'APD en provenance de l'ensemble des pays donateurs du CAD avait récemment diminué, l'APD du Japon vers les PMA en 1995 avait progressé de 9,3 % par rapport à 1994. Le représentant a réitéré

l'importance de la coopération Sud-Sud pour l'intégration des PMA dans l'économie mondiale. Le Japon était déterminé à soutenir activement ce type de coopération. Il reconnaissait l'importance qu'il y avait à créer un Fonds d'affectation spéciale en faveur des PMA à la CNUCED, mais ne contribuerait qu'à des projets concrets de ce fonds. Le représentant a recommandé que les activités du Fonds englobent le renforcement de la coopération entre les pays en développement et les PMA.

38. Le représentant de la **Norvège** a rappelé qu'à la neuvième session de la Conférence, il avait été décidé que la situation des PMA devrait être un thème prioritaire des travaux de l'organisation. En ces temps de diminution des ressources pour le système des Nations Unies et pour le développement, il était extrêmement important de cibler les efforts sur les PMA. Le rôle spécial de la CNUCED à l'égard de ces pays au sein du système interinstitutions reposait sur la responsabilité qu'elle avait de surveiller la mise en oeuvre du Programme d'action en faveur des PMA. C'était là une tâche dont elle s'acquittait de façon satisfaisante. Le rapport annuel sur les PMA restait un document de référence approfondi et important pour les organisations et les individus qui avaient besoin d'une information sur la situation économique actuelle de ces pays. Le service responsable de l'établissement de ce rapport méritait d'être salué pour son travail. Le Gouvernement norvégien avait entrepris une vaste révision de ses politiques générales en matière de développement au cours des quelques dernières années. Un livre blanc du gouvernement intitulé "A World of Change" avait été présenté l'an dernier, qui faisait l'objet d'une évaluation détaillée de la part du Parlement. Le représentant a résumé quelques-unes des politiques du Gouvernement norvégien qui pourraient être utiles à la discussion :

a) La Norvège maintiendrait une contribution d'APD élevée, bien supérieure à l'objectif de 0,7 %. Dans le projet de budget présenté au Parlement la semaine dernière, il était proposé d'accroître l'APD de 7,4 % environ en 1997; l'orientation générale des politiques de la Norvège en matière de développement, privilégiant les politiques, les programmes et les projets de lutte contre la pauvreté, serait renforcée; la Norvège continuerait d'honorer ses engagements quant aux objectifs inscrits dans le Programme d'action de Paris en consacrant 20 % au moins de son APD aux PMA;

b) Elle poursuivrait par ailleurs ses efforts pour que les ressources affectées au développement bénéficient à ceux qui en avaient le plus besoin,

notamment par l'application du principe 20/20; la Norvège continuerait de soutenir les dispositions prises en matière de frais de voyage pour que les représentants des PMA puissent participer aux travaux de la CNUCED.

Elle attendait d'autres donateurs qu'ils fassent plus à cet égard; la Norvège soutenait résolument les efforts faits pour intégrer plus directement les PMA dans l'économie mondiale, notamment par le biais du système commercial international. Elle avait ouvert un fonds à l'OMC pour financer une plus grande participation des PMA. Elle avait également encouragé l'OMC à coopérer étroitement avec la CNUCED et le CCI à cet égard; le gouvernement s'apprêtait à proposer au Parlement de créer un fonds norvégien pour les investissements dans les pays en développement. L'objectif serait de soutenir le développement des entreprises, plus particulièrement dans les PMA africains.

39. Le représentant a souligné que le critère réel de la réorganisation du secrétariat était le degré d'intégration des questions relatives aux PMA dans les quatre nouvelles divisions du secrétariat. C'était là que les utiles travaux analytiques de la CNUCED devaient se transformer en un travail d'élaboration de politiques.

40. La nouvelle Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes avait pour tâche particulièrement importante d'étudier les moyens d'encourager un accroissement des flux d'investissements étrangers directs vers les PMA, et d'aider ces pays à mettre en place des politiques et des programmes favorables aux investissements étrangers.

41. Le représentant de l'Irlande, parlant au nom de l'Union européenne, a dit que le risque de marginalisation des PMA était et resterait une question prioritaire pour l'Union européenne. Celle-ci considérait que les problèmes particuliers des PMA devaient être au coeur de toutes les activités de la CNUCED et être abordés dans toutes les discussions, et non pas seulement dans les réunions du Comité de session. L'Union européenne demandait instamment au secrétariat de commencer aussitôt que possible d'approfondir son analyse des problèmes primordiaux auxquels étaient confrontés les PMA. Le Conseil du commerce et du développement devrait demander aux commissions d'accorder une attention particulière à ces problèmes dans l'exécution de leurs tâches. Les rapports des commissions à la session prochaine du Conseil devraient, chaque fois que possible, être axés sur des questions intéressant directement les PMA.

42. L'Union européenne fournissait actuellement la moitié environ de l'APD mondiale versée aux PMA. Dans le total de l'Union, la part de la Communauté européenne en tant que telle était de 1,35 milliard de dollars environ, ce qui faisait d'elle l'un des plus gros contributeurs individuels d'aide aux PMA. La conclusion en 1995 des négociations sur la révision à mi-parcours de la quatrième Convention de Lomé concernant les pays partenaires d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique - dont 39 étaient des pays les moins avancés - avec un accroissement de 22 % du financement par rapport à la précédente période quinquennale, signifiait que ces pays pourraient escompter au cours des cinq prochaines années une aide accrue de la part de la Communauté européenne.

43. Le représentant s'est félicité de l'actuelle amélioration du commerce d'exportation des PMA. L'Union européenne était le principal partenaire commercial de ces pays, puisqu'elle absorbait plus d'un tiers de leurs exportations et constituait approximativement les trois quarts de leurs marchés d'exportation préférentiels. Il serait intéressant d'étudier les causes du fléchissement des exportations des PMA, ainsi que les stratégies qui pourraient contribuer à améliorer la compétitivité de ces pays en tant que producteurs de produits primaires et à inverser le recul de leur part de marché.

44. Les flux d'investissements étrangers directs (IED) vers les PMA avaient eu tendance à augmenter, même si la part de ces pays dans les flux d'IED vers les pays en développement dans leur ensemble avait baissé. La CNUCED devrait étudier de façon plus approfondie les raisons pour lesquelles les PMA restaient à la traîne en la matière, ainsi que les mesures à prendre pour inverser cette tendance, en s'appuyant sur l'expérience de la réunion de haut niveau organisée récemment.

45. L'Union européenne avait activement recherché des stratégies pour résoudre les problèmes d'endettement des pays les moins avancés, comme demandé lors de l'examen à mi-parcours réalisé à New York. Elle s'était félicitée du résultat fructueux de la réunion du Comité du développement et du Comité intérimaire de la Banque mondiale et du FMI, où un train de mesures pour la solution des problèmes d'endettement des pays pauvres lourdement endettés avait été mis au point. Cela serait assurément très bénéfique pour de nombreux PMA au cours de la prochaine décennie, et le représentant escomptait une application rapide des mesures arrêtées.

46. Le représentant du **Bhoutan** a dit que, bien que beaucoup ait déjà été dit sur la nécessité d'aider les PMA à enrayer leur marginalisation, l'engagement exprimé n'avait pas été suivi de mesures concrètes. Pour que les mesures prises au niveau national soient soutenues et donnent les résultats escomptés, des mesures d'appui internationales devaient être adoptées dans un véritable esprit de partenariat pour le développement. Il espérait que le Fonds d'affectation spéciale en faveur des PMA contribuerait à renforcer les activités de la CNUCED destinées à ces pays. L'efficacité et l'influence du Fonds dépendraient en grande partie des ressources financières mises à sa disposition, et le représentant a instamment demandé à tous les donateurs d'y verser des contributions généreuses. Il a ajouté que la CNUCED était la seule instance où les questions concernant les PMA étaient traitées de façon globale. Il espérait que le service s'occupant des questions relatives aux PMA au sein du secrétariat de la CNUCED disposerait d'effectifs suffisants pour pouvoir s'acquitter efficacement des tâches qui avaient été définies à Midrand. A cet égard, il attendait la confirmation rapide de la nomination du Coordonnateur spécial, sur lequel il comptait pour que soient élaborées des stratégies ciblées et fonctionnelles portant sur les besoins et les problèmes spécifiques des PMA.

47. Le représentant a demandé que la Réunion ministérielle de l'OMC de Singapour adopte un plan d'action global en faveur des PMA, contenant des mesures concrètes sur l'accès aux marchés, les IED, le renforcement des capacités et l'application de la Déclaration et des décisions ministérielles de Marrakech.

48. Le représentant de la **Chine** a dit que la présente session du Conseil était la première occasion qui s'offrait d'examiner les mesures d'appui internationales adoptées en faveur des PMA, en particulier lors de la Réunion intergouvernementale de haut niveau pour l'examen global à mi-parcours de la mise en oeuvre du Programme d'action. La communauté internationale s'était engagée à aider les PMA à mieux s'intégrer dans l'économie mondiale et le système commercial international. Les résultats obtenus en matière de développement par les PMA dans la première moitié de la décennie avaient été loin de correspondre aux objectifs du Programme d'action. Le représentant a mentionné la diminution des flux d'APD vers les PMA en 1995 et en a demandé l'accroissement. Concernant le problème de la dette extérieure des PMA, il a dit que des progrès considérables avaient été faits, qui étaient toutefois

encore bien insuffisants par rapport aux besoins de ces pays, et il a demandé l'adoption de mesures urgentes à cet égard. Il a souligné la nécessité d'accroître la capacité des PMA de participer davantage au commerce international et de résoudre leurs problèmes de transition. Un traitement spécial et différencié devrait être accordé aux PMA conformément aux règles et règlements des Accords du Cycle d'Uruguay. Quant au Rapport 1996 sur les PMA, il a dit qu'il méritait un examen approfondi de la part des PMA et de leurs partenaires de développement, et que des mesures appropriées devraient être prises à partir des conclusions et recommandations y figurant.

49. Le représentant de la Communauté européenne a dit que la CNUCED devrait accorder une plus grande priorité aux pays les moins avancés dans ses activités d'assistance technique et ses travaux d'analyse traitant du commerce. Le moment voulu, le secrétariat de la CNUCED pourrait dresser le bilan de ce qui avait été fait dans ce domaine pour mettre en oeuvre le Programme d'action de Paris et les résultats de la Réunion d'examen à mi-parcours tenue à New York.

50. L'Union européenne constituait le principal marché d'exportation des pays les moins avancés, ayant absorbé en 1994 34,5 % de leurs exportations. Elle représentait également l'essentiel des marchés d'exportation préférentiels de 39 des 48 PMA grâce à la Convention de Lomé, et des neuf autres pays grâce à son schéma SGP révisé, et considérablement amélioré en faveur des PMA. Ces mécanismes offraient un accès illimité aux marchés de l'Union européenne pour presque tous les produits non agricoles et pour de nombreux produits agricoles à un taux zéro, ainsi qu'un accès extrêmement préférentiel pour d'autres produits agricoles. D'autres pays pouvaient accorder aux exportations des PMA un traitement davantage préférentiel.

51. La révision récente de la Convention de Lomé avait élargi l'accès préférentiel aux marchés. Une plus grande attention y était également accordée au très important secteur du développement du commerce, et tant l'Union européenne que les pays ACP s'étaient engagés à consacrer des ressources suffisantes à l'expansion du commerce ACP. Dans ce contexte, on veillerait plus particulièrement au développement du secteur privé, à l'adoption de politiques économiques appropriées, au développement des infrastructures et à l'amélioration des régimes d'importation, des transports et des services nécessaires au trafic d'exportation.

52. Le représentant a félicité la CNUCED de sa contribution et de sa participation aux travaux du Comité du commerce et du développement et du Sous-Comité sur les PMA de l'OMC, et de la collaboration et de la coordination qui avaient ainsi été instaurées, principalement du point de vue de l'assistance technique. Il en ressortait que, dans la plupart des domaines visés par la Décision, des progrès avaient été faits, mais qu'il fallait continuer de réfléchir à ce qui pourrait être encore réalisé.

53. Le représentant a estimé que des efforts supplémentaires en matière de politiques préférentielles et de libéralisation en faveur des pays les moins avancés devraient être engagés dans un cadre multilatéral, en vue de dégager des débouchés à l'exportation stables à long terme. Non seulement les pays industrialisés, mais aussi les pays en développement relativement avancés devraient participer et contribuer à ces efforts en prenant des mesures pour faciliter l'accès à leurs marchés des PMA.

54. Le représentant du **Bangladesh** a déclaré que son pays avait sensiblement modifié sa politique économique ces dernières années. Il était passé progressivement d'une stratégie d'industrialisation étroite et introvertie, fondée sur le remplacement des importations, à une stratégie extravertie axée sur l'exportation, en misant sur l'entreprise privée. La protection dont bénéficiait l'industrie nationale avait diminué, mais les importateurs avaient plus facilement accès aux matières premières dont ils avaient besoin. Cette réorientation avait été caractérisée par la privatisation de nombreuses entreprises publiques, par une diminution graduelle de l'intervention de l'Etat dans la commercialisation des intrants agricoles et par une participation croissante des forces du marché à la détermination de variables économiques fondamentales.

55. L'ouverture de l'économie, ainsi que la libéralisation du commerce conformément aux décisions du Cycle d'Uruguay et aux règles de l'OMC, avaient cependant provoqué une détérioration de la balance des paiements, qui se répercutait sur le taux de change et sur le développement. Les importations avaient augmenté par suite de l'abaissement des droits de douane, mais la croissance économique et les exportations étaient freinées par divers obstacles, notamment par des facteurs extérieurs comme la politique restrictive d'autres pays et la stagnation ou l'amenuisement des apports de fonds privés et publics.

56. Le Bangladesh avait adopté une politique d'investissement très libérale. Les investisseurs pouvaient constituer des sociétés à capital entièrement étranger et bénéficiaient de garanties pour le rapatriement des bénéfices. Le secteur privé pouvait aussi créer des zones franches d'exportation. Malgré tout, les apports d'IED étaient loin de répondre aux attentes. Le représentant a également décrit l'évolution récente du PIB, des exportations et des importations du pays.

57. La mondialisation risquait d'entraîner une marginalisation des PMA. Le représentant a mis les participants en garde contre les propositions visant à étendre le domaine de compétence de l'OMC à des domaines nouveaux comme les normes de travail, la politique de la concurrence, les règles en matière d'environnement, la réglementation de l'investissement, etc., ce qui pourrait donner lieu à des mesures de rétorsion intersectorielles. Les tentatives faites pour lier ce genre de questions non commerciales aux règles de l'OMC étaient de nature à limiter les échanges mondiaux et pourraient conduire au protectionnisme.

58. Le représentant a instamment prié les pays développés et les pays en développement plus avancés d'aider les PMA, comme ils en avaient le devoir, à sortir de leurs difficultés et notamment à arrêter la détérioration de leur situation socio-économique ainsi qu'à relancer et accélérer la croissance, conformément à la volonté exprimée à Paris, Marrakech, Lyon et New York.

59. Le représentant de la **Fédération de Russie** a dit que celle-ci considérait le Programme d'action comme une stratégie convenue à l'échelle internationale pour résoudre un des grands problèmes de l'humanité. Elle souscrivait pleinement à toutes les recommandations issues de l'examen global à mi-parcours, ainsi qu'à celles qui avaient été faites au sujet des PMA à la neuvième session de la Conférence et au Sommet de Lyon. Malgré les immenses difficultés de la période de transition, sa coopération avec les PMA ne se démentirait pas. Ainsi, la Fédération de Russie continuait à admettre leurs produits en franchise et leur fournissait une assistance technique dans divers secteurs (industries extractives, pétrole et gaz, installations et services portuaires, etc.).

60. Depuis deux ou trois ans, la Russie s'employait à resserrer ses liens économiques avec les PMA et à établir avec eux de nouveaux types de relations mutuellement profitables. Il était très important de réactiver les commissions intergouvernementales bilatérales chargées de la coopération économique,

commerciale et technique entre la Russie et les pays les moins avancés, ainsi que d'accroître les contacts entre la Chambre russe de commerce et d'industrie et ses homologues des PMA. La Russie était à même de fournir une assistance aux PMA pour certains biens et services dont ils avaient besoin.

61. L'endettement des PMA freinait cependant l'essor de la coopération. A cet égard, le Gouvernement russe suivait avec intérêt les efforts déployés par le Club de Paris ainsi que par la Banque mondiale et le FMI pour alléger la dette des pays les plus pauvres. Il appuyait sans réserve l'action menée par la CNUCED pour favoriser le développement durable des PMA. La Russie approuvait en principe la création du Fonds d'affectation spéciale pour les PMA, ainsi que la décision de nommer un coordonnateur spécial pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les pays en développement insulaires. Elle accordait une importance particulière à cette initiative car elle comptait des PMA parmi ses partenaires économiques traditionnels et car la CEI comprenait des pays sans littoral.

62. Le représentant a conclu en disant que la Fédération de Russie continuerait à défendre la cause des PMA à la CNUCED et dans toutes les instances internationales.

63. Le représentant de la Suisse a déclaré qu'après la neuvième session de la Conférence, la CNUCED était en mesure de jouer un rôle décisif en faveur des PMA, en les aidant à parvenir à un développement durable ainsi qu'à s'intégrer dans l'économie mondiale et le système commercial international. Il avait été convenu à Midrand qu'elle axerait ses activités sur les besoins de ces pays. Il fallait donc traduire ces intentions dans les faits.

64. Le représentant a ensuite évoqué l'amélioration récente de la situation économique globale des PMA, la diminution de l'APD et l'incertitude qui régnait à ce sujet, ainsi que les mesures convenues dernièrement pour alléger la dette des pays pauvres lourdement endettés. Au Sommet de Lyon, les membres du Groupe des Sept s'étaient engagés à "démarginaliser" les PMA, à continuer de leur fournir une importante aide publique, et à orienter de plus en plus leur assistance vers ces pays - autant d'objectifs pleinement soutenus par la Suisse.

65. Il importait également de favoriser la diversification du commerce, la coopération régionale et la prévention des conflits dans les PMA. Ceux-ci devraient donner la priorité à la réforme de leur politique commerciale, à la mise en valeur de leurs ressources humaines et au renforcement de leurs moyens technologiques.

66. En ce qui concernait le rôle futur de la CNUCED dans l'aide aux PMA, la délégation suisse était convaincue du bien-fondé de la distinction faite, dans l'additif au Rapport de 1996 sur les pays les moins avancés, entre les mesures prioritaires à court terme et l'assistance à long terme dans le domaine du commerce. A son avis, les mesures prioritaires devraient être mises en oeuvre principalement dans le cadre des programmes de coopération technique de l'OMC et du programme de la CNUCED relatif aux pôles commerciaux. A propos de l'assistance financière et technique à long terme, la CNUCED pouvait apporter une contribution essentielle à la coopération régionale et à la promotion du commerce. Elle devait cependant pour cela accroître sensiblement la part des PMA dans son programme de coopération technique, qui était tombée de 42 % en 1989 à 28 % en 1995. Après s'être engagée, à la neuvième session de la Conférence, à donner la priorité aux besoins des PMA, la CNUCED devait leur faire une plus large place dans ce programme pour conserver la crédibilité acquise à Midrand. La coordination entre les organisations venant en aide aux PMA était en outre indispensable.

67. La Suisse appuyait l'exécution de programmes par pays. Elle était en train de réviser son schéma de préférences, pour ouvrir beaucoup plus largement son marché aux produits de tous les pays en développement, et en particulier des PMA. Les autorités suisses étaient toutes disposées à fournir aux pays bénéficiaires des renseignements sur le schéma révisé après son adoption, au début de 1997.

68. Le représentant a prié la CNUCED d'étudier de façon approfondie les conséquences du Cycle d'Uruguay pour les pays en développement, et notamment pour les PMA. Elle pouvait aussi grandement aider les PMA à participer au système commercial multilatéral.

Annexe

Rapport du Président du Comité de session I sur la réunion-débat  
concernant le point 4 de l'ordre du jour

8 octobre 1996

Participants :

- M. Nasser BENJELLOUN-TOUIMI (Maroc), président du Comité du commerce et du développement de l'OMC;
- M. Anwar HASHIM (Bangladesh), coordonnateur pour les PMA à Genève;
- M. Ali Said MCHUMO (République-Unie de Tanzanie);
- M. J. SEADE, directeur général adjoint de l'OMC;
- M. Grant TAPLIN, sous-directeur du FMI.

Les débats ont porté essentiellement sur le plan d'action en faveur des PMA que l'OMC est en train d'élaborer, et sur les mesures prises récemment par la Banque mondiale et le FMI pour alléger la dette des pays pauvres lourdement endettés. Voici un résumé des principales observations qui ont été formulées.

On a fait observer que le plan d'action, s'il était bien conçu et dûment mis en oeuvre, contribuerait à améliorer les perspectives commerciales des PMA ainsi qu'à accélérer leur intégration dans l'économie et les échanges internationaux, en voie de mondialisation et de libéralisation rapides. L'allègement de la dette aidera également à dégager des ressources précieuses pour les PMA, ce qui pourrait faciliter l'ajustement et les réformes entreprises pour surmonter les obstacles structurels et remédier aux carences de la production.

Le plan d'action de l'OMC comprendra sans doute trois volets : amélioration des conditions d'accès aux marchés; promotion de l'IED; coordination et coopération entre les organisations internationales compétentes. Le projet de plan sera présenté à la première Conférence ministérielle de l'OMC, qui se tiendra à Singapour en décembre 1996. Une réunion ministérielle des PMA sera organisée le mois prochain pour aider ces pays à s'y préparer. Après la conférence, l'Organisation mondiale du

commerce convoquera une réunion de haut niveau afin d'étudier les possibilités de coopération et de coordination entre l'OMC, la CNUCED, le CCI, la Banque mondiale et le FMI pour l'exécution du plan d'action.

Certains participants ont fait remarquer que le plan d'action de l'OMC constituerait un important instrument pour améliorer l'accès des PMA aux marchés, mais ne garantirait pas en soi l'essor des exportations. Il devrait être étayé par des mesures visant à surmonter les obstacles à la production : mise en place de l'infrastructure humaine, matérielle et institutionnelle nécessaire, amélioration des moyens technologiques et soutien pour améliorer la politique commerciale et l'action connexe. Une assistance technique et financière a été jugée nécessaire pour résoudre les problèmes à long terme.

On a insisté sur la nécessité d'une collaboration permanente entre la CNUCED et l'OMC pour fournir une assistance technique aux PMA dans le domaine du commerce. Elles devraient concevoir et exécuter l'ensemble des mesures spéciales. Certains participants ont souligné que l'assistance technique ne devrait pas se limiter à l'organisation de séminaires et à la fourniture de services d'experts : elle devait aussi aider à résoudre les problèmes fondamentaux restreignant la capacité de production des PMA. Il fallait l'adapter aux besoins particuliers de chaque pays. Une démarche pluridisciplinaire était nécessaire pour les programmes d'assistance en faveur des PMA.

Les participants ont étudié la question de l'investissement étranger direct dans les PMA. La plupart des pays les moins avancés ont adopté une politique libérale pour attirer ce type d'investissement, mais les apports demeurent faibles. Certains participants étaient d'avis que le problème ne tenait pas à la politique suivie, mais aux carences structurelles des PMA. Les investisseurs étrangers préfèrent investir dans les pays dotés d'une meilleure infrastructure. Les pays développés, les pays en développement plus avancés et les organisations internationales compétentes devraient collaborer pour encourager l'IED dans les PMA.

Les participants ont également étudié les mesures envisagées par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international pour alléger la dette des pays pauvres lourdement endettés. Sur les 41 pays classés dans cette catégorie, 29 sont des PMA. Ces mesures visent à ramener la charge de la dette extérieure des pays considérés à un niveau viable, pour qu'elle ne compromette pas l'ajustement et les réformes. Seuls pourront en bénéficier les pays qui

suivent une sage politique et qui se montrent capables de tirer efficacement parti de l'aide accordée. Le programme convenu coûtera 5,5 milliards de dollars, d'après les estimations, et sera financé par la Facilité d'ajustement structurel renforcée du FMI, par la Banque mondiale et par le Club de Paris, qui devrait consentir des allègements allant jusqu'à 80 %. Les opérations ne seront pas nécessairement soumises à une moindre conditionnalité pour les pays débiteurs.

En tant que président de la réunion-débat, j'ai proposé d'engager des consultations dans le cadre d'un groupe à participation non limitée, constitué des membres du Comité de session, en vue d'établir les conclusions de ce comité sur le point 4. Je souhaite que ces consultations commencent le plus tôt possible.

-----